

QUESTION 8:

Connaissez-vous assez bien le français ou l'anglais pour tenir une conversation ?

En d'autres termes, parlez-vous uniquement l'anglais, ou le français ou les deux langues officielles ? Vous devez cocher une seule réponse.

Il est important de noter que la question porte sur la capacité de tenir une conversation dans la langue seconde et non pas d'exceller dans la langue seconde. Les dernières données indiquent que 60 % des anglophones du Nouveau-Brunswick qui ont fréquenté le programme d'immersion sont considérés bilingues. Si vous et des membres de votre famille êtes âgés entre 25 et 54 ans et avez fréquenté l'immersion française, vous êtes considérés bilingues.

QUESTIONS 12, 13:

Dans quelle langue avez-vous fait vos études primaires et secondaires (incluant l'immersion française) ?

Ces questions permettent d'identifier le nombre de personnes qui ont participé au programme d'immersion française, ou qui sont en immersion française. Ces questions permettent également d'identifier les personnes ayant droit à l'éducation dans la langue de la minorité.

QUESTION 54.A:

Quelles langues utilisez-vous régulièrement au travail ?

Parlez-vous seulement l'anglais, le français, les deux langues officielles ou une autre langue ? Vous pouvez choisir plus d'une réponse.

QUESTION 54.B:

Si vous avez coché les deux langues officielles à la question 54.a, laquelle utilisez-vous le plus souvent au travail ?

Utilisez-vous plus souvent l'anglais ou le français ? Vous pouvez aussi sélectionner les deux langues officielles si vous les utilisez aussi souvent l'une que l'autre.

Dois-je répondre à ces questions pour tous les membres de ma famille ?

Oui. Si vous remplissez le questionnaire du recensement au nom de l'ensemble de votre ménage, vous devrez répondre à ces questions pour chaque membre.

Gardez à l'esprit que les réponses peuvent varier en fonction de la personne. Prenez le temps de lire et de comprendre les questions et discutez-en avec les membres de votre ménage pour y répondre de la manière qui décrit le mieux leur réalité particulière. Il est possible que votre conjoint dise qu'il utilise le plus le français à la maison, mais que votre fille dise qu'elle parle le français et l'anglais à parts égales.

Pourquoi est-il si important que je réponde aux questions sur la langue dans le Recensement ? Qu'est-ce que cela change ?

Parce que le gouvernement, votre municipalité et les organismes communautaires ont besoin de cette information pour savoir où ils doivent offrir de nouveaux services ou améliorer ceux qui existent déjà.

De plus, les dernières données indiquent que le taux de bilinguisme au Nouveau-Brunswick est de 34 %. De ce chiffre, seulement 16 % des anglophones se sont affichés bilingues.

Toutefois, lorsqu'on tient compte des statistiques sur l'immersion, le pourcentage de Néo-Brunswickois anglophones bilingues grimpe à 60 %.

Les gens du Nouveau-Brunswick sont plus bilingues qu'ils ne le pensent

Le Recensement 2026 est le moment propice pour dresser un vrai portrait de la capacité linguistique du Nouveau-Brunswick.

Quand dois-je remplir le formulaire de recensement et que se passe-t-il si je suis en retard ?

Officiellement, le recensement a lieu le 11 mai. Vous pouvez recevoir le questionnaire par la poste ou par voie électronique d'ici cette date, mais on vous demandera de répondre en fonction de la situation de votre ménage au 11 mai.

Si vous êtes en retard, vous avez tout de même jusqu'à la fin du mois pour compléter le questionnaire.